



Fay-lès-Nemours



DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Document à conserver

Le mot du Maire

Parce que la sécurité des Faÿsiens et Faÿsiennes est une préoccupation majeure et permanente de l'équipe municipale.

Le **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunale sur les **R**isques **M**ajeurs (DICRIM) qui a été élaboré en associant l'ensemble des intervenants dans le domaine, permet de recenser, d'identifier, de cartographier les risques majeurs encourus soit par leur présence physique (comme l'usine Keraglass à Bagneaux-sur-Loing par exemple) ou par l'éventualité de leur apparition (risques climatiques, sanitaires etc.)

Ce DICRIM vous donne les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement lié à ces risques, mais aussi vous rappelle les actions à mener afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Pour notre part, et en cohérence avec ce DICRIM, la Commune a élaboré son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs. Il a été approuvé lors du conseil municipal du 11 mai 2015 et transmis aux services de l'État.

Le risque zéro n'existe pas. Mais la connaissance des consignes de sécurité appropriées doit contribuer à minimiser les conséquences humaines. Je vous invite donc à lire attentivement ce document et à le conserver dans un lieu où il ne sera pas oublié.

C'est grâce à cette vigilance que nous pourrons continuer à bien vivre ensemble en toute sécurité.

**Le Maire,
Christian Peutot**





Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Le **risque majeur** est la possibilité de survenue d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un phénomène potentiellement dangereux (aléa naturel, technologique, sanitaire...)
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes, des biens et des activités pouvant être affectés par ce phénomène.

Un risque majeur est caractérisé par une faible fréquence et par une énorme gravité.

L'information préventive

Un des moyens essentiels de la prévention est l'adoption par les citoyens de comportements adaptés aux menaces. La loi du 22 juillet 1987 a instauré le droit des citoyens à une information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis sur tout ou partie du territoire, ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui les concernent (article L125.2 du Code de l'environnement).

Dans ce cadre, le Maire élabore son **document d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du Maire.

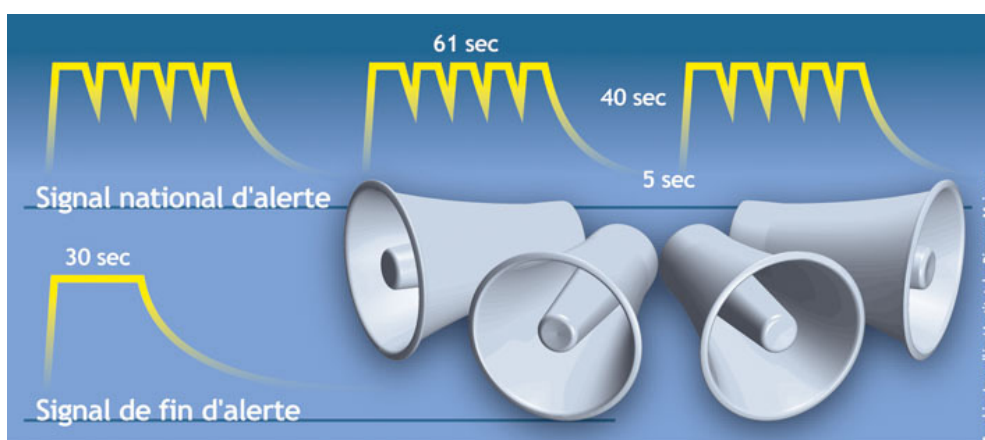
Le Plan Communal de Sauvegarde

La municipalité a élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), qui recense les aléas, les enjeux, et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour permettre au Maire de répondre au mieux à tout événement majeur.

Pour cela, il prévoit l'**organisation interne à la commune** (« le Poste de Commandement Communal »), la coordination avec les services de l'État et recense tous les moyens dont dispose la commune.



Le signal d'alerte national



Lorsque l'alerte retenti, dans tous les cas :

- Ne téléphonez pas (sauf pour donner l'alerte au 18, 17, 112) Le réseau téléphonique doit rester disponible pour les services de secours.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants sont là pour assurer leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté leur sécurité. Ils sont formés pour appliquer le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) en cas d'alerte.
- Mettez-vous à l'abri
- Écoutez la radio : France infos 105.6 et France Inter 95.5
- Coupez le gaz et l'électricité.

Respectez les consignes de sécurité données par les autorités

Une fois l'alerte terminée, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, consistant en un son continu de 30 secondes.



Canicule

Ce sont des épisodes de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

Les bons réflexes !

Avant le déclenchement du plan d'alerte canicule :

- Faire attention aux températures de jour comme de nuit
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- S'informer sur les bulletins météo

Pendant l'alerte :

- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur
- Boire régulièrement et sans attendre d'avoir soif (environ 1.5 L d'eau par jour, sauf en cas de contre-indication médicale) et ne pas consommer d'alcool
- Éviter les boissons à forte teneur en caféine ou très sucrées car ces liquides sont diurétiques
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes et ne pas s'exposer en plein soleil
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé
- Donner des nouvelles à son entourage
- Au travail être vigilant pour ses collègues et soi-même ; prendre des nouvelles de son entourage
- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Ne pas hésiter à appeler un service qui pourrait vous apporter son aide
- Si vous devez sortir : portez un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de préférence de couleur claire
- Prendre dans la journée une douche ou un bain frais, sans vous sécher
- Éviter les efforts physiques intenses

À la fin de l'alerte :

- Suivant les températures du jour, maintenir toujours sa maison à l'abri de la chaleur
- Boire normalement
- Rester vigilant aux températures les jours suivants. Pour rester informé, regarder les bulletins météo de Météo France (télévision, radio, site internet : <http://france.meteofrance.com/>).

La canicule constitue un danger pour la santé de tous.

Les personnes les plus vulnérables sont les personnes âgées, les nouveaux-nés et les nourrissons, les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de grande précarité, les personnes souffrant de certaines maladies chroniques

Grand froid



Il s'agit d'un épisode exceptionnel de chutes de neige et/ou de vague de froid :

- **Grand froid** : lorsque la température est négative le jour et comprise entre -5°C et -10°C la nuit.
- **Extrême** : lorsque la température est négative le jour et inférieure à -10°C la nuit.

Les bons réflexes !

- Couvrir particulièrement les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Se couvrir le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid.
- Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.
- Éviter de sortir le soir car il fait encore plus froid.
- Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- Faire preuve de vigilance et à collaborer à la solidarité nationale en signalant toute situation de détresse en téléphonant au 115.

Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone :

- Aérer quotidiennement les habitations même par temps froid.
- Ne jamais obstruer les grilles de ventilation, même par grand froid.
- Ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.
- Ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- Installer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments et jamais dans des lieux clos. Ils ne doivent jamais être utilisés à l'intérieur.
- De la même manière et afin de prévenir les risques d'incendie, ne pas surchauffer en utilisant les poêles à bois ainsi que les chauffages d'appoint.

Si vous devez absolument utiliser votre voiture / Si vous restez bloqué en voiture :

- Avant chaque déplacement, se renseigner sur la météo et sur l'état des routes.
- Vérifier le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein de carburant, état des pneumatiques, chaînes.
- Préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.
- Prévoir son traitement médical ainsi que de la nourriture pour ses enfants.
- Faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures, entrebâiller la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone.
- Faire de temps en temps des exercices en bougeant les bras, les jambes, les doigts vigoureusement afin de maintenir une bonne circulation.
- Vérifier que la neige ne bloque pas le tuyau d'échappement du véhicule.
- Ne pas utiliser inutilement les phares de son véhicule, pour éviter de décharger la batterie.

En cas d'hypothermie ou de gelures :

- Il est important de reconnaître chez une personne exposée au grand froid les signes annonciateurs de l'hypothermie (température inférieure à 35°C , somnolence, fatigue, baisse de la force musculaire, frissons et grelottements, pertes d'équilibre, maladresse...) ou de gelures (décoloration de la peau, apparition de taches blanchâtres, sensation de douleur ou de brûlure puis d'engourdissement...). Il peut exister un risque important voire mortel pour sa santé.
- Prendre, si c'est possible, la température de la personne et prévenir rapidement un médecin ou appeler le centre 15 (SAMU)

Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.
Les personnes les plus vulnérables sont les nouveaux-nés et les nourrissons,
les personnes âgées et les enfants qui ne disent pas quand ils ont froids,
les personnes à mobilité réduite, les personnes en situation de grande précarité, l
es personnes souffrant de certaines maladies chroniques



Tempête

Une tempête est une confrontation de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (chaude et froide par exemple) qui ont pour conséquences des vents dépassant 89 km/h et de fortes précipitations.

Les tornades sont un type particulier de tempête, plus courtes et plus limitées géographiquement.

Les bons réflexes !

Avant le déclenchement de l'alerte :

- Surveiller l'évolution de l'état des routes et des conditions climatiques
- Consulter les cartes de vigilance de Météo France
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés, ainsi que les animaux
- Fermer les portes et les volets

Pendant l'alerte :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible (surtout en voiture)
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone et en cas d'utilisation de groupes électrogènes, veiller à respecter les consignes d'utilisation et à les placer à l'extérieur du bâtiment. Il est recommandé de ne pas utiliser de chauffage d'appoint en continu.
- Éviter de téléphoner pour laisser les secours disposer au mieux des réseaux.
- En cas d'obligation de déplacement : Signaler son départ et sa destination à ses proches.

À la fin de l'alerte :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphones tombés
- Apporter une première aide aux voisins, notamment les personnes âgées et handicapées
- En cas d'utilisation de l'eau d'un puits privé, vérifier la potabilité avant de le remettre en service et de l'utiliser à nouveau pour des usages alimentaires.
- Avant d'utiliser l'eau du robinet pour des usages alimentaires (boisson, préparation des aliments, cuisson) s'assurer auprès des autorités locales qu'elle soit potable et dans tous les cas, faire couler l'eau afin de nettoyer le réseau et d'évacuer l'eau qui a stagné.
- Vérifier l'état des aliments congelés/réfrigérés, si une coupure de courant a eu lieu, et les jeter en cas de doute.
- Pour rester informé, regarder les bulletins météo de Météo France (télévision, radio, site internet : <http://france.meteofrance.com/>).

Tempête



Feu de forêt



L'été est la saison privilégiée des incendies. Cette situation peut être fortement influencée par les conditions météorologiques ou une sécheresse exceptionnelle.

Le comportement local du feu est dominé par trois facteurs principaux :

- *La météorologie* à travers les températures, l'humidité, les précipitations et surtout la direction et la vitesse du vent. L'indice forêt météo (IFM) est une estimation du risque d'occurrence d'un feu de forêt calculé par les services météo, l'indice d'inflammabilité en feu de forêt.
- *La végétation* dont la sécheresse, la quantité et la taille des éléments combustibles sont les paramètres prédominants ; des végétaux secs et fins en grande quantité s'allument plus facilement, brûlent plus rapidement en produisant une chaleur plus intense et émettent des particules incandescentes qui favorisent la propagation du feu.
- *La topographie*, notamment la pente dont l'effet est similaire à celui du vent ; un feu montant une pente ressemble à un feu attisé par le vent.

Les bons réflexes !

• En cas de période de sécheresse

- Respecter les avis d'interdiction de feu à ciel ouvert ou la réglementation municipale
- Ne pas fumer en milieu forestier
- Nettoyer les abords de la maison en éliminant ou en éloignant tout ce qui peut brûler et propager le feu : bois de chauffage, herbes sèches, buissons, jouets, etc.
- Grillager la cheminée et tous les conduits de fumée (afin que les cendres ardentes ne s'envolent pas)
- Brancher un tuyau d'arrosage
- Si possible, faire une réserve en eau
- Etablir un plan d'évacuation avec tous les membres de la famille et prévoir un lieu de rassemblement
- Se coordonner avec les voisins afin de s'entraider en cas d'urgence
- Suivre les bulletins météo et l'indice d'inflammabilité à la radio, à la télévision ou s'il est accessible, sur Internet

En cas d'évacuation :

- Arroser abondamment le terrain autour de la maison, de même que le toit, au moyen d'un tuyau ou de gicleurs
- Débrancher les entrées de gaz propane ou de gaz naturel
- Couper l'alimentation électrique
- Rassembler tous les membres de la famille et rendez-vous à l'endroit prévu dans le plan d'évacuation
- Si vous décidez de vous rendre chez des amis ou des parents à l'extérieur de la zone menacée, informez les autorités municipales de l'endroit où vous joindre

• Comment respirer si les vents poussent une épaisse fumée dans votre direction ?

- Respirer à travers un linge mouillé et montrer aux enfants comment tenir le linge devant la bouche et le nez pour éviter d'inhaler la fumée
- En cas de problème de santé, particulièrement des maladies cardiaques ou respiratoires, se rendre à un centre d'hébergement dès l'apparition de la fumée

Feu
de forêt





Pandémie

Une pandémie est une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple.

Les bons réflexes !

- Se couvrir la bouche chaque fois que l'on tousse, se couvrir le nez chaque fois que l'on éternue, se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique
- Lavage des mains au savon ou l'utilisation de produits hydro-alcooliques
- A domicile, les objets habituels utilisés par le malade (serviettes, couverts, linge...) et les surfaces de contact (poignées de porte, meubles...) doivent subir un nettoyage courant
- En cas de symptômes de la maladie : restez chez vous, surveillez vos symptômes (fièvre, maux de tête, difficultés respiratoires, fatigue intense et anormale), appelez votre médecin référent

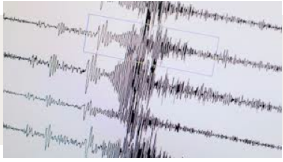
Accident industriel & mat. dangereuses



Il s'agit d'un événement accidentel se produisant sur un site industriel ou suite à un accident de transport de matière dangereuse, et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

Les bons réflexes !

- Rejoindre le bâtiment le plus proche. En l'absence d'abri à proximité et si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent
- Rester confiné : boucher toutes les entrées d'air telles que portes, fenêtres, aérations, cheminées
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Écouter la radio et suivre les instructions : France-Info (105.6) et France-Inter (95.5)
- Ne pas fumer, éteindre toute flamme nue (allumette, bougie, cuisinière, chauffage au gaz)
- Ne pas aller chercher les membres de sa famille, en particulier les enfants sont pris en charge par les établissements scolaires
- Ne pas téléphoner pour ne pas saturer les lignes
- Se laver en cas d'irritation, et si possible se changer
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation



Séisme & mouvement de terrain

Il s'agit d'un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol et du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques mètres par jour).

Les bons réflexes !

En cas de séisme :

- Rester où vous êtes
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas prendre d'ascenseur
- Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (pont, corniches, cheminées...) et s'éloigner des bâtiments.
- En voiture s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment :

- Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous un meuble solide et s'éloigner des fenêtres

Accident nucléaire



Dans le cadre des accidents nucléaires, les mesures à titre de prévention et de protection ne peuvent pas être prises par la collectivité territoriale. Elles sont de la compétence de l'État et des gestionnaires des équipements nucléaires.

Chaque installation de ce type fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui précise les mesures destinées à donner l'alerte aux autorités, aux populations, l'organisation des secours et la mise en place de plans d'évacuation des zones concernées.

Les bons réflexes !

Dès l'audition du signal d'alerte :

- Se mettre à l'abri dans un local et rester confiner
- Si vous êtes chez vous, à votre travail ou dans un bâtiment public, restez où vous êtes
- Si vous êtes dehors, entrez dans le bâtiment le plus proche
- Si vous êtes en voiture, gardez-vous, arrêtez votre moteur et entrez dans le bâtiment le plus proche
- Écouter la radio et suivre les instructions des autorités compétentes (France infos 105.6 et France Inter 95.5)
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école
- Ne pas téléphoner
- Ne pas fumer, éviter toute flamme ou étincelle

En fonction de l'événement et sur instruction des autorités, vous pourrez être amenés à prendre un comprimé d'iode et/ou à être évacués. La commune prévoira la distribution de pastilles d'iode, d'eau, de masques ou autres médicaments tel que l'indiqueront les services de l'État.

En cas d'évacuation...

Tenez-vous prêts à évacuer à la demande des autorités

Prenez si possible avec vous :

- **Matériels de base** : radio portable, lampe de poche, ouvre boîte, couteau suisse
- **Papiers administratifs** : carte d'identité ou de séjour, passeport, livret de famille, papiers importants tels que les assurances, cartes de crédit, carte vitale, une petite somme d'argent en espèce pour faire face aux premiers besoins
- **Vêtements de rechange** : chaussures de marche, vêtements chauds et vêtements de rechange, vêtements imperméables, un ou deux petits jouets préférés de vos enfants dont les doudous, couvertures ou sacs de couchage
- **Hygiène** : copie des ordonnances médicales ainsi que médicaments en cours pour au moins une semaine, trousse de secours, nécessaire de toilette comme l'hygiène générale ou intime
- **Denrées** : 2 ou 3 bouteilles d'eau d'au moins 1,5 litre, des aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits

Prenez en charge votre famille
Pensez à vos voisins seuls ou non autonomes

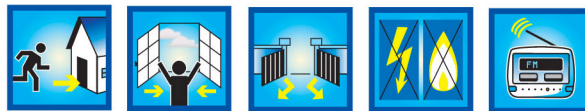


Les bons réflexes !

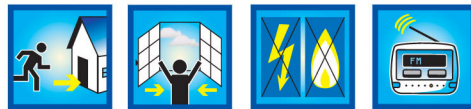
Tempête



Feu de forêt



Transport de
Matières
Dangereuses



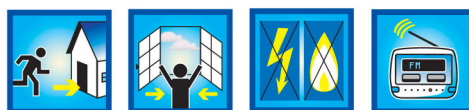
Séisme



Mouvement
de terrain



Risque
nucléaire



Les numéros d'urgence...

- Samu : 15
- Gendarmerie de Château-Landon : 17
- Pompiers : 18
- Depuis un mobile : 112
- Par SMS pour les personnes sourdes, mal entendant et muettes : 114

- Mairie de Fay-lès-Nemours : 01 64 28 10 76
- France infos 105.6 et France Inter 95.5

- www.fay-les-nemours.fr

“

*Jouer la sécurité est le seul choix le plus risqué
que l'on puisse faire*

”

